

En décembre à Niederroedern et environs :

Lundi 7 décembre à Seltz : Collecte de sang à la MLC de 16 h 30 à 20 h 00. Toutes les mesures de précaution seront mises en œuvre durant la collecte : respect des distances de sécurité d'un mètre entre les donneurs, port du masque pour les donneurs ainsi que pour le personnel de collecte et les membres de l'amicale, gel hydroalcoolique à disposition. Pour se rendre à la collecte, il faut cocher la case 8 « Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative » de l'attestation.

Après le don de sang, l'amicale pour le don de sang bénévole de Seltz et Environs aura le plaisir de vous servir une collation de Noël. Vos dons sont essentiels pour soigner ceux qui en ont besoin. Merci au nom des malades.

Samedi 12 décembre : Dernier ramassage de papier, organisé par le Football Club de Niederroedern, pour les particuliers qui ont encore stocké du papier chez eux. Une benne sera mise en place à partir de vendredi.

Vu la chute du cours du papier, les ramassages ne rapportent plus rien et ne seront donc plus reconduits à l'avenir. Merci à tous d'avoir soutenu le club.



SAPEURS POMPIERS de SELTZ

Bonjour,



En raison de la crise sanitaire actuelle, nous ne pourrons pas faire de porte à porte cette année afin de vous distribuer nos calendriers.

Nous avons eu envie de faire appel aux commerçants de Niederroedern. Comme à leurs habitudes, nombreux d'entre eux ont répondu présents pour vous proposer le calendrier 2021 des Sapeurs-Pompiers de Seltz.

En cherchant votre édition du calendrier 2021 vous aurez la possibilité de faire un don libre de soutien à notre association, et soutenir vos commerces locaux. Liste des points de retrait :

- Boulangerie Weiss
- Boucherie Drion
- La Chair de Poule
- La Mairie
- L'Agence Postale Communale

Les calendriers seront disponibles du 30 Novembre au 4 Janvier 2021.

Vous pouvez également réserver votre calendrier par mail à l'adresse suivante : sapeurspompiers.seltz@gmail.com

Commune de NIEDERROEDERN

S'Rederer Blädel

Novembre 2020 – N° 75



Conseil Municipal du 5 novembre 2020

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme GRAF Martine comme secrétaire de séance.

2. Renouvellement des luminaires d'éclairage public en LED - Mission de maîtrise d'œuvre et lancement de la consultation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renouvellement des luminaires d'éclairage public, dans diverses rues, à la société ES Services Energétiques pour un montant HT de 7 700 €, soit 9 240 € TTC. La société ES Services Energétiques assistera la commune pour la consultation, le choix des candidats dans le cadre de la consultation afin d'aboutir à un marché dématérialisé.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à demander les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux et à signer tout document se rapportant à cette opération. Adopté à l'unanimité.

3. Demandes de subventions au titre du fonds de solidarité communale auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin

a. Rénovation intérieure de l'église

Vu le contrat départemental,

Vu le projet de rénovation électrique, peinture intérieure et de remplacement des luminaires à l'église,

Vu le devis de la société Dr House pour la réfection des murs intérieurs de l'église pour 20 713 € HT,

Vu le devis de la société Pryma Led pour la rénovation de l'éclairage intérieur de l'église pour un montant de 11 608,50 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre du fonds de solidarité communale auprès du Conseil Départemental. Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

b. Isolation de l'école élémentaire et de la bibliothèque

Vu le contrat départemental,

Vu le projet d'isolation de l'école élémentaire et de la bibliothèque,

Vu le devis de la société Dr House pour la réfection et l'isolation des murs extérieurs du bâtiment de l'école et de la bibliothèque pour 41 005,00 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre du fonds de solidarité communale auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

.../...

c. Demande de subvention au titre du fonds de solidarité communale auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des luminaires d'éclairage public par des LED dans diverses rues

Vu le contrat départemental,
Vu le projet de remplacement des luminaires d'éclairage public par des LED dans diverses rues,
Vu l'acceptation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société ES Services Energétiques,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention au titre du fonds de solidarité communale auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

4. Recrutement de deux agents recenseurs et rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter :
Mme MARMILLOD Sylvie, 24 a rue de Bellac 67470 NIEDERROEDERN
Mme DRION Patricia, 8 a rue de la Gare 67470 NIEDERROEDERN
Pour effectuer les opérations de recensement de la population, qui se dérouleront sur la commune du 21 janvier au 20 février 2021.

Décide de rémunérer les agents recenseurs et le coordonnateur communal comme ci-dessous :

Agents recenseurs :

1,50 € par formulaire « feuille de logement »

2,00 € par formulaire « bulletin individuel »

20,00 € par séance de formation

Coordonnateur communal :

Forfait établi conformément à l'indice de l'Insee et 20,00 € par séance de formation.

Adopté à l'unanimité.

5. Renouvellement d'un contrat d'adjoint administratif avec transformation en CDI

a. Création d'un emploi d'adjoint administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet en qualité de non titulaire à compter du 3 décembre 2020. La durée hebdomadaire est fixée à 5/35^{ème}. Adopté à l'unanimité.

b. Emploi d'adjoint d'animation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne plus renouveler l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet en qualité de non titulaire à compter du 3 décembre 2020, dont la durée hebdomadaire était de 5/35^{ème}. Adopté à l'unanimité.

6. Attribution de numéro à des nouvelles constructions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'attribuer :
le numéro 16A rue des Alouettes à la nouvelle construction de M. MARGRAFF François et Mme MILLEMANN Elodie,
le numéro 40A rue de la Haute-Vienne à la nouvelle construction de Coiffure Jennifer.
Adopté à l'unanimité.

7. Mise en œuvre de la télétransmission et gestionnaires de certificats pour les actes soumis au contrôle de légalité

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

.../...

Informations communales :

FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

La mairie et l'Agence Postale Communale seront fermées **du mercredi 23 décembre 2020 au dimanche 03 janvier 2021** pour congés annuels.

Les lettres recommandées et les colis pourront être retirés à la POSTE de SELTZ pendant les heures d'ouverture. Réouverture le **lundi 04 janvier 2021**.

VENTE DE BOIS :

Vu les conditions sanitaires à respecter à cause de la COVID et vu qu'il y a peu de bois, il n'y aura pas de vente aux enchères publiques dans les prochains temps. Les personnes intéressées sont priées de se signaler à la mairie pour remise du catalogue et seront recontactées lorsqu'une date de vente aura été fixée.

La trésorerie de Seltz-Lauterbourg vous informe :

A compter du 20/11/2020, la trésorerie de Seltz-Lauterbourg sera ouverte les lundis, mardis et jeudis matin. Elle sera fermée les après-midis mais pourra recevoir sur rendez-vous (lundi, mardi et jeudi).

Petit rappel :

Les permanences du Services des Impôts des Particuliers de Wissembourg :

Un accueil fiscal, exclusivement sur rendez-vous, les mercredis matin :

en mairie de Seltz (semaine paire) - en mairie de Lauterbourg (semaine impaire).

Possibilité de s'inscrire soit en ligne, soit en contactant l'accueil des mairies de Seltz ou de Lauterbourg.

Pour les paiements (espèces jusqu'à 300 € et CB), les factures munies d'un datamatrix (QR code) peuvent être payées au :

Dépôt de pain Schneider 8, route de Strasbourg 67470 SELTZ.

Horaires d'ouverture : Mardi, mercredi et vendredi : 5h30-12h30 14h-18h - jeudi : 5h30-12h30 - samedi : 6h - 13h - dimanche : 7h-12h.

Un grand merci à tous ceux qui nous envoient des photos. Mais nous ne pouvons malheureusement pas les insérer toutes, par manque de place.

Denis Drion





Le recensement se déroule dans notre commune du 21 JANVIER au 20 FEVRIER 2021.

Le recensement, c'est utile à tous.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme 60 % des personnes recensées.

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services Berger Levraut Echanges Sécurisés homologué par le ministère de l'intérieur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin représentant de l'Etat à cet effet ;
- autorise le maire à procéder à l'acquisition de certificats électroniques auprès d'une autorité de certification ;
- autorise le maire ou son représentant à désigner les agents responsables de la télétransmission des actes ;
- donne pouvoir au maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

8. Adhésion au CNVVF - Rapport de la commission

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), dont les missions sont de garantir le label et son organisation, d'orchestrer le label au niveau national, d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère, d'animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris et d'assurer le développement et la promotion du label.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au CNVVF afin de pouvoir continuer à bénéficier des services et concourir à la labellisation et de verser la cotisation annuelle 2020, en fonction de la taille de notre commune, qui est de 90 €.

La Commission Fleurissement et Embellissement présente au Conseil Municipal les projets de fleurissement automnal qui ont été réalisés et les projets de décorations et d'illuminations de Noël. Adopté à l'unanimité.

9. Adhésion à l'Association des Communes Forestières d'Alsace

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion de l'Association des Communes Forestières d'Alsace qui apporte conseil et assistance aux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer à l'Association des Communes Forestières d'Alsace, vu la faible surface forestière de notre commune (moins de 3 hectares). Adopté à l'unanimité.

10. Classement des rues des Hirondelles, des Rossignols et des Vergers dans le domaine public

Vu le classement dans le domaine privé de la commune des rues des Hirondelles, des Rossignols et de la rue des Vergers sous les numéros de parcelles suivants : 165, 164, 200, 199, 182, 183 en section 11 et 169 et 275 en section 04,

Vu la délimitation d'une partie de la parcelle n°165 qui sera effectuée dans les prochains jours par le Cabinet de Géomètre Baur afin de matérialiser l'entrée de la rue des Hirondelles depuis la rue des Merles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de classer l'ensemble des parcelles énumérées ci-dessus, y compris la nouvelle parcelle issue du découpage de la parcelle n° 165, dans le domaine public. Adopté à l'unanimité.

11. Divers

a. Information sur le compte-rendu du conseil communautaire de la CCPR du 16/09/2020

Le Maire informe le Conseil Municipal du compte-rendu du conseil communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin du 16 septembre 2020.

b. Distribution des bons d'achat pour les aînés par le conseil municipal

Vu la délibération n° 20200906 du 14/09/2020 décidant de substituer la fête de Noël des personnes âgées par des bons d'achat valables auprès des commerçants du village,

Le Conseil Municipal décide d'organiser la distribution des bons d'achats la dernière semaine du mois de novembre et de se la répartir par rues. Adopté à l'unanimité.

c. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 1er décembre 2020, dans le cadre d'un avancement de grade. La durée hebdomadaire est fixée à 27,5/35^{ème}. Adopté à l'unanimité.



BANQUE ALIMENTAIRE du Bas-Rhin - Collecte nationale 2020

Vu la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de collecte de denrées alimentaires cette année en mairie. La collecte en magasins, du 27 au 29 novembre, se fera en don en € en caisse qui serviront à l'achat de denrées alimentaires sans la présence de bénévoles. Nous sommes de plus en plus sollicités pour fournir l'aide alimentaire à de nombreux Bas-Rhinois. De façon exceptionnelle et inédite pour les Banques Alimentaires, nous achetons des denrées pour couvrir tous ces nouveaux besoins. Ces achats sont possibles grâce à des fonds publics et des fonds privés.

La loi de finance 2020 permet exceptionnellement une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 1000 € (66 % au-delà) pour un don en numéraire fait par les particuliers à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Plusieurs moyens pour cela :

- Don en ligne avec paiement par CB et envoi du reçu fiscal par mail : <https://www.helloasso.com/associations/banque-alimentaire-du-bas-rhin/collectes/collecte-nationale-2020-1>
- Don par chèque, à l'ordre de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, 9 rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN et envoi du reçu fiscal par courrier.

Nous vous remercions pour tout le soutien que vous apportez à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, et plus particulièrement en cette période si difficile qui fait progresser la précarité alimentaire.

Prenez soin de vous. Prenez soin de vos proches.



04 décembre : M. Charles Erdmann, 92 ans

25 décembre : Mme Christiane Meyer, 80 ans

25 décembre : Mme Georgette Richle, 81 ans

27 décembre : M. Jürgen Skucek, 76 ans

28 décembre : Mme Yvonne Schall, 84 ans

Bienvenue à nos nouveaux concitoyens !

M. Valentin CLAUSS et Mme Axelle FLORENTIN, 17 rue des Alouettes

M. Hervé KLEIN, 31 rue de Bellac

M. Martin GEBHARDT, 37 rue de Bellac

M. Laurent SCHOHN, 7 rue Neuve



Pour une bonne harmonie, avec les autres habitants du village et avec l'environnement, tenez votre chien en laisse et ramassez les crottes. Merci.



OFFRE D'EMPLOI :



La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN recrute un agent de gestion financière (F/H) : Formation comptable - Maîtrise de l'environnement institutionnel, des enjeux et du cadre réglementaire de la comptabilité publique - Notions de la commande publique et des procédures de dépenses publiques - Règles budgétaires et comptables - Connaissance du code des marchés publics - Maîtrise de la bureautique.

Compétences particulières : Connaître la nomenclature M14 ou plan comptable Avantages collectifs au travail • Abonnement CNAS • RIFSEEP.

Mission longue à pourvoir à compter du 1er janvier 2021. Travail à temps complet. Salaire selon profil.

Les candidatures sont à adresser, avant le 18 décembre 2020, à : Monsieur le Président De la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin 3 rue Principale 67930 BEINHEIM ou contact@cc-plaine-rhin.fr.